



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 15 mars 2019

Madame la présidente
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Dépôt d'un préavis de grève relatif à la dégradation des conditions de travail des agents du département du Haut-Rhin et notamment de la Protection Maternelle et Infantile

Madame la Présidente,

A l'occasion de la cérémonie des vœux aux personnels, les agents ont écouté votre discours sur la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace. Vous parliez de nouveau défis. Pour autant, le département du Haut-Rhin n'est pas encore tout à fait mort et ses agents craquent avec les réformes engagées à marche forcée engagées : les routes (projets Routes 2025), les collèges (12 ans de rémunération aux rabais, privatisation), les **services sociaux** au bord de l'implosion.

A ce titre, de nombreux agents de la PMI se sont adressés aux membres FO du CHSCT. Ils n'en peuvent plus et n'arrivent plus à assurer correctement leurs missions, faute de considération, d'organisation et de moyens, à tel point que la PMI est aujourd'hui à la dérive, engageant à la fois la responsabilité individuelle des agents mais aussi celle du Service.

Les membres FO du CHSCT ont donc sollicité un CHSCT extraordinaire qui se tiendra le 25 mars 2019 à 9h. Nous réclamons des moyens matériels et humains immédiats, un audit sur l'état du service et la fin des réorganisations intempestives où l'agent n'est pas concerté et qui contribuent à des désorganisations plutôt qu'autre chose.

Le syndicat FORCE OUVRIERE des personnels du Département du Haut-Rhin **appelle donc à la grève les agents la PMI ainsi que l'ensemble des agents du département du Haut-Rhin pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail devenues insoutenables et demander l'octroi de moyens nécessaires à un exercice décent de leurs fonctions.**

Ce présent préavis couvrira la période du **lundi 25 mars 2019 de 0h00 à 24h00.**

Conformément aux dispositions de l'article L521-3 du code du travail, notre organisation syndicale se tient à votre disposition pour vous rencontrer préalablement à cette journée en vue de vous exposer plus précisément nos revendications.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr